

# Orientations d'Aménagement et de Programmation Thématiques



**Plan Local d'Urbanisme**

**Saint-Sauveur**

Version de travail 2024

# Sommaire

## 1. Préambule //p.4

## 2. Orientations générales //p.8

Principes d'aménagement p.9

Leviers de densification p.12

## 3. Spécificités par secteur //p.14

Secteurs identifiés p.15

Secteur centre-bourg ancien p.17

Secteur extension de centre-bourg p.18

Secteur plaine p.19

Secteur coteaux p.20

## 4. Références illustrées //p.22

Réinterprétation des typologies locales p.23

Formes d'habitat compactes p.24

Insertion d'habitat dans la pente p.26

Extensions de maisons p.27

Espaces partagés p.28

Maillage de cheminements p.29

Lisières végétales p.30

# Préambule

# CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET LÉGISLATIF DE L'OAP THÉMATIQUE

## Qu'est-ce qu'une OAP ?

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation sont un outil d'urbanisme du PLU qui permet de décliner plus précisément les objectifs du PADD sur des secteurs stratégiques du territoire. Elles permettent en particulier d'encadrer les futurs projets en définissant les grandes composantes des aménagements et les éléments à préserver ou à mettre en valeur à travers le projet.

## Contexte législatif

Le contenu des OAP est principalement défini par l'article L.151-6 et L.151-7 du code de l'urbanisme.

L'article L.151-6 du Code de l'Urbanisme prévoit notamment que : « Les orientations d'aménagement et de programmation comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports, les déplacements et, en zone de montagne, sur les unités touristiques nouvelles. »

L'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme précise que : « Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent notamment :

- 1° Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune ;
- 2° Favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces ;
- 3° Comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants ;
- 4° Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager ;
- 5° Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ;
- 6° Adapter la délimitation des périmètres, en fonction de la qualité de la desserte, où s'applique le plafonnement à proximité des transports prévu aux articles L. 151-35 et L. 151-36.

# OBJECTIFS DE L'OAP DENSIFICATION

A travers son PADD la collectivité souhaite s'engager dans un développement urbain en densification essentiellement.

Par relevé des terrains mobilisables comme dents creuses ou divisions parcellaires, identifiés lors de l'analyse de la consommation d'espaces, dont on retiendra un pourcentage seulement au regard du caractère hypothétique de leur mobilisation, en ajoutant les autres potentiels identifiés au travers de l'étude menée pour élaborer l'OAP densification (extensions, opérations groupées, divisions de logements, reconversion de bâtiments, démolitions-reconstructions plus denses...), on obtient un estimation

## **de ... logements potentiels créés par densification.**

Cela correspond à ...% de l'objectif visé dans le PADD. La commune de Saint-Sauveur dispose ainsi d'un fort potentiel de densification, qui lui permet de limiter l'extension et donc de préserver ses espaces agricoles et naturels.

Toutefois, si de nombreuses opérations de densification ont déjà été engagées ces dix dernières années, la municipalité et les habitants regrettent parfois l'impact qu'elles peuvent avoir sur la qualité du cadre de vie des habitants. L'OAP thématique densification a justement pour vocation de constituer un outil à disposition de la collectivité, pour encadrer la qualité des projets privés et répondre aux objectifs suivants :

- » Anticipation de l'attractivité croissante de Saint-Sauveur entraînant une multiplication rapide des projets de construction
- » Limiter le développement urbain en extension et privilégier la densification
- » Maîtrise d'un développement anarchique présent sur la commune, généré par l'addition de projets de particuliers
- » Encadrement du développement d'opérations immobilières portées par des aménageurs privés, du fait de la pression immobilière croissante
- » Préservation et renforcement des éléments qui font la qualité du cadre de vie de Saint-Sauveur : grands parcs publics, vues dégagées, espaces perméables et végétalisés dans le tissu urbain, bâti traditionnel entretenu...
- » Prise en compte des besoins émergents face à la croissance démographique : maillage de mobilités douces, espaces publics dans les nouveaux quartiers, végétation et perméabilité en centre-bourg, activités en centre-bourg, nouvelles normes énergétiques sur le bâti ancien...

Estimation du nombre de logements créés par densification à intégrer suite au travail des élus sur la plateforme

# CLÉS DE LECTURE DE L'OAP

Pour atteindre les objectifs énoncés précédemment, le contenu de l'OAP est élaboré de sorte à constituer un support d'échange entre les porteurs de projets et la collectivité, en facilitant la compréhension des attendus, et en énonçant des principes d'aménagement concrets sur lesquels s'appuyer. Pour cela, on y trouve des outils multiples à disposition des différents acteurs concernés :

*Des principes d'aménagement concrets, opposables sur tous les secteurs*

*Des principes d'aménagement concrets, spécifiques et opposables par secteurs, qui viennent compléter les principes généraux*



*Un scénario de transformation hypothétique d'une zone type pour chaque secteur, illustrant et anticipant les possibilités d'aménagement*

*Des exemples de réalisation comme sources d'inspiration*

# Orientations générales

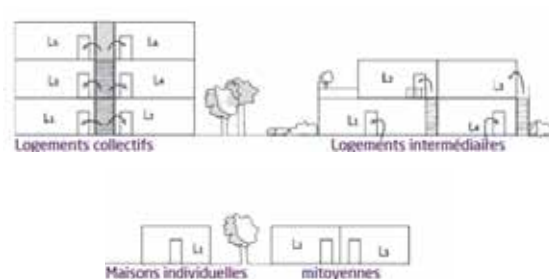


# PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Afin de s'inscrire la logique de densification douce évoquée précédemment, voici des préconisations pour les projets de densification. Ces principes sont à prendre en compte pour toute opération et dans chaque secteur. Des principes d'aménagement complémentaires seront précisés pour chaque secteur dans la partie 2 selon leurs spécificités.

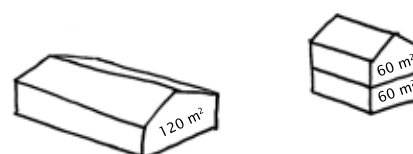
## Diversifier l'offre en logements

- Favoriser la diversification des formes d'habitat au sein d'un quartier. La typologie du bâti n'est pas imposée. Le respect de la densité et le respect de l'intégration du bâti avec son environnement sont les deux composantes majeures à respecter,
- Développer l'offre en logement social
- Développer les formes d'accession à la propriété
- Développer des formes d'habitat inclusifs et plus collectifs



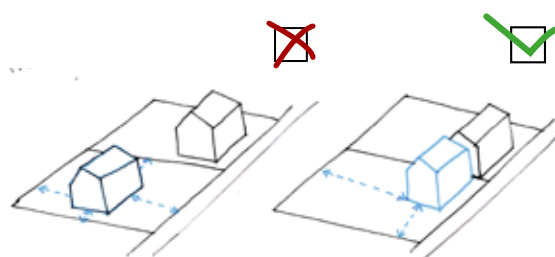
## Optimiser les opérations d'aménagement

- Respecter une densité moyenne de 20 logements/ha selon les chiffres du SCOT.
- Privilégier les constructions de R+1 minimum
- Privilégier les opérations groupées afin d'optimiser l'espace sur le terrain tout en assurant une cohérence entre les opérations
- Développer les formes d'habitat plus compactes que les pavillons individuels, de type maisons en bandes ou mitoyennes, habitat intermédiaire, petits collectifs...



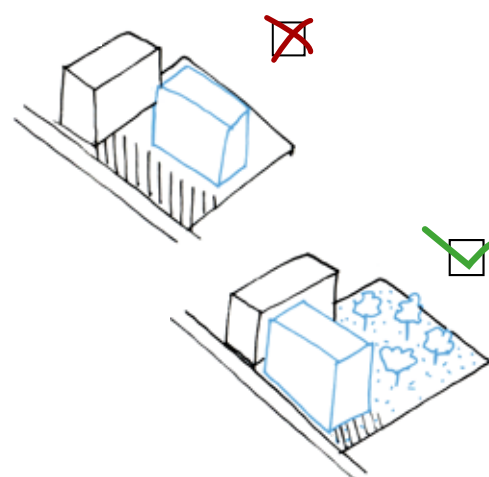
## Anticiper l'évolution des parcelles

- Implanter le bâti en limite séparative pour favoriser une construction en mitoyenneté,
- Favoriser l'alignement à la voie pour libérer les fonds de parcelle,
- Laisser la place et l'accès aux parcelles en cœur d'îlot afin d'éviter l'enclavement de constructions à venir,
- Possibilité de prévoir des fondations permettant une surélévation future,

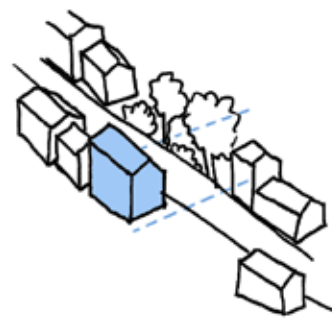


## Maintenir des espaces de respiration

- Préserver une certaine surface de sols perméables (précisée selon les secteurs). Favoriser l'implantation des habitations sur ou en continuité des surfaces déjà artificialisées pour préserver les surfaces perméables existantes,
- Préserver les parcelles réservées aux espaces verts dans les lotissements en empêchant leur constructibilité,
- Intégrer l'aménagement d'espaces extérieurs d'agrément, individuels ou partagés, dans les projets d'habitat,

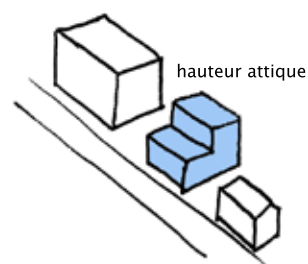


- Développer une végétation dense et diversifiée, en cohérence avec le projet de construction. Privilégier les clôtures végétales, et préserver et renforcer la végétation aux abords des espaces publics,
- Limiter la perception du bâti dans l'aménagement des terrains en dent creuse, pour garder la sensation de percée visuelle/ d'espace ouvert,
- Préserver les percées visuelles existantes sur le grand paysage, l'horizon, le ciel,



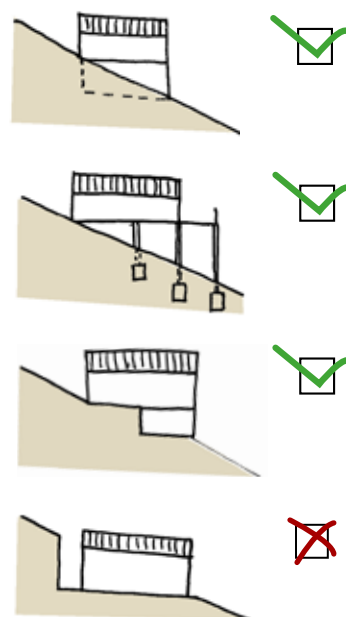
## Préserver le paysage existant et l'identité locale

- Préserver les vues dégagées vers des monuments, ou paysages typiques,
- Préserver les arbres existants qui sont en bonne santé et d'une hauteur minimale de 2m,
- Préserver les bâtiments à valeur patrimoniale, ainsi que le petit patrimoine bâti (murets de pierre, puits, lavoirs...)
- Respecter le caractère architectural du quartier pour s'inscrire en cohérence avec le paysage urbain (hauteur de bâti, trame urbaine, matérialité, forme de toit...)
- Limiter la visibilité des constructions depuis l'espace public, possibilité d'utiliser une hauteur attique pour cela.



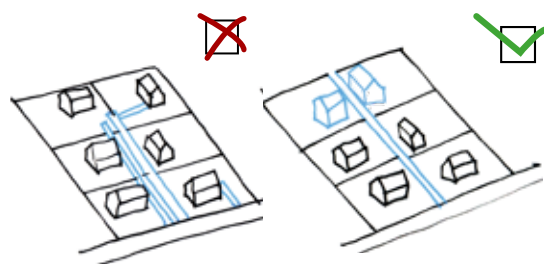
## Intégrer les constructions dans la pente

- Eviter les déformations de la topographie naturelle, en limitant les déblais-remblais, les terrassements importants, les effets de butte,
- Privilégier l'implantation des constructions sur les espaces à faible dénivelé, par sur-élévation, par paliers ou par encastrement dans la pente.
- Eviter l'implantation en ligne de crête et parallèle à la rue pour préserver les vues depuis l'espace public et limiter la visibilité des constructions dans le paysage,
- Adapter la position de l'accès des véhicules par rapport à la voie pour éviter un cheminement carrossable qui occupe trop de terrain et défigure le paysage,
- Maintenir et renforcer les plantations et espaces perméables permettant d'éviter le ruissellement des eaux,



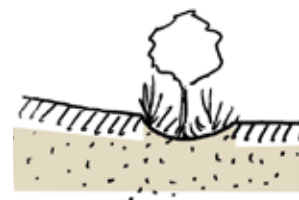
## Développer une mobilité cohérente avec la sobriété foncière

- Les accès seront minimisés en surfaces, en longueur, en largeur et en imperméabilisation des sols,
- Les stationnements seront au plus près des voies de desserte,
- Les accès seront regroupés,
- Intégrer la création d'accès sécurisé pour les mobilités actives (vélo, piéton), et/ou la préservation et mise en réseau des chemins existants,



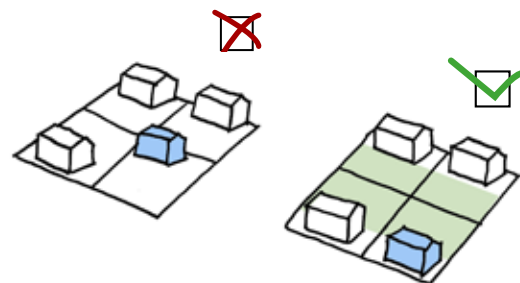
## Assurer une bonne gestion des eaux

- Respecter la législation en vigueur pour les réseaux (raccordement et assainissement),
- Prévoir des systèmes d'évacuation des eaux (noues, drainage, plantation de haies, infiltration dans le sol),



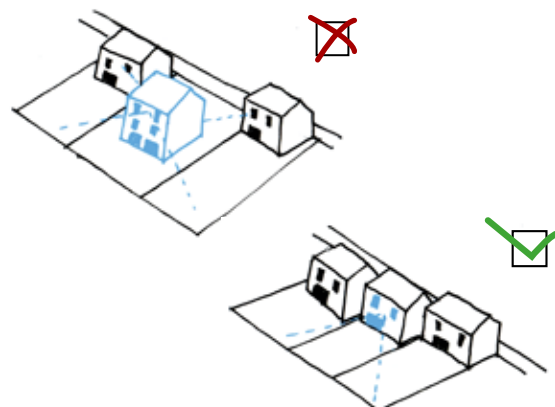
## Assurer la continuité de la TVB au sein du tissu urbain

- Maintenir les espaces boisés,
- Favoriser les clôtures végétales, la diversité de plantations et de gestion dans les jardins privés,
- Assurer des continuités entre les jardins privés, notamment par l'intégration de passages pour la petite faune dans les clôtures,
- Se référer à l'OAP TVB pour intégrer ses orientations dans les projets d'aménagements.



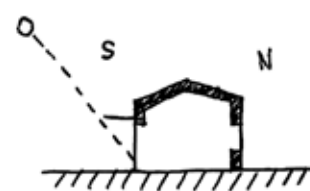
## Cohabiter avec le voisinage

- Implanter l'habitation de sorte à limiter les vues sur et depuis les espaces privatifs voisins, en particulier concernant les pièces de vie et les jardins d'agrément. Une maison située en milieu de parcelle est soumise à davantage de visibilité du voisinage qu'une maison mitoyenne. Les décalages permettent de varier les visibilités,
- Orienter les habitations pour limiter les ombres portées,
- Intégrer ses voisins à la démarche de projet. Il peut être utile de les associer pour une meilleure harmonie du projet dans son contexte,



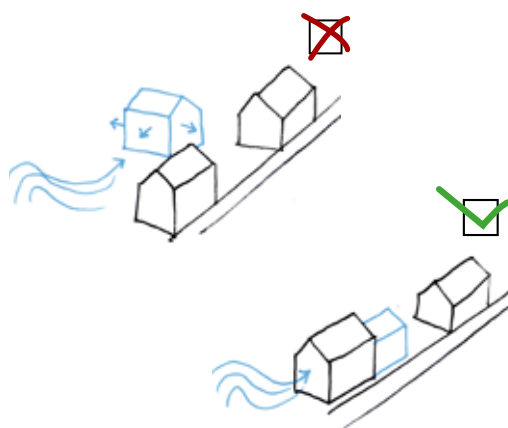
## Concevoir des logements de qualité

- Orienter les constructions pour favoriser un bon ensoleillement, favoriser les logements traversants,
- Offrir des surfaces adaptées au type de ménage à accueillir,
- Assurer l'accès à des espaces extérieurs aux résidents (individuels, communs, publics),
- Intégrer des espaces communs, lieux de sociabilité, dans les logements collectifs,
- Se faire conseiller par des professionnels, par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Occitanie (CAUE),



## Limiter les déperditions énergétiques

- Implanter le bâti à l'abri des vents. Positionner le pignon face au vent permet de limiter les surfaces subissant son action de détérioration et de refroidissement, les déperditions thermiques,
- Une implantation en mitoyenneté permet une meilleure isolation (réductions des surfaces exposées au vent),
- Favoriser l'orientation Nord-Sud qui facilite l'installation de protections solaires,



# LEVIERS DE DENSIFICATION

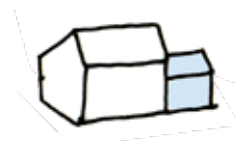
Voici les grands principes de densification qui peuvent être appliqués au tissu urbain de Saint-Sauveur. Dans la seconde partie, nous affinerons la manière de les appliquer selon les caractéristiques de chaque secteur.

## Optimiser le bâti existant

### Reconversion

= changement d'usage d'un bâti existant, pour créer un logement dans un espace plus/sous-utilisé

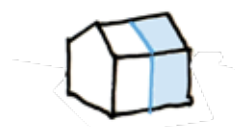
> sur d'anciens bâtiments agricoles, garages non exploités, anciens commerces...



### Restructuration

= ré-organisation et/ou division du logement existant, pour créer plusieurs logements au sein d'une habitation

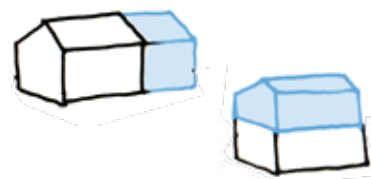
> division de maisons de ville en appartements, mutualisation d'espaces (jardins, laverie, cuisine, voie d'accès, stationnement...) privés pour en libérer d'autres, fusion avec une annexe, création d'accès indépendants...



### Extension

= agrandissement d'un bâti existant verticalement ou horizontalement, pour créer un logement accessoire, ou agrandir la maison pour pouvoir la restructurer, ou agrandir une annexe pour qu'elle puisse devenir un logement indépendant

> sur les maisons pavillonnaires de plein pied, les annexes et garages,...

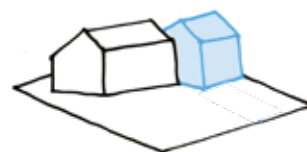


## Optimiser les espaces non bâtis

### Construction sur un terrain déjà bâti

= un même propriétaire, plusieurs logements, des espaces partagés, pour optimiser les espaces déjà artificialisés et favoriser le vivre-ensemble,

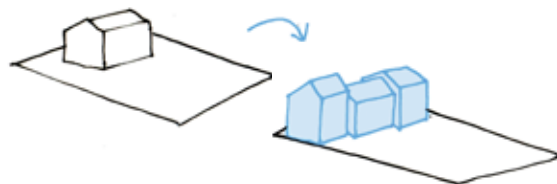
> dans les jardins pavillonnaires, sur les jardins en lanière traversants du centre-bourg ancien...



### Démolition-reconstruction

= démolition des habitations peu ou plus utilisées pour en construire davantage sur une même parcelle,

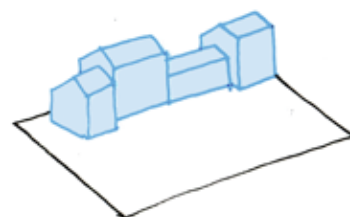
> dans les quartiers pavillonnaires proches du bourg, à la place des équipements désaffectés...



### Opérations groupées

= aménagement de plusieurs logements par un même acteur sur une ou plusieurs parcelles, apportant une cohérence d'aménagement et une plus forte densité

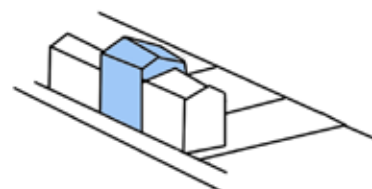
> sur les dents creuses de grande surface, sur des fonds de jardin vendus simultanément...



### Construction de dents creuses

= constructions sur des terrains non bâtis enclavés dans le tissu urbain pour créer de nouveaux logements en continuité du bâti existant

> particulièrement présents dans le centre-bourg et aux abords, sur d'anciens terrains agricoles enclavés, sur des parcelles de jardin non exploitées...

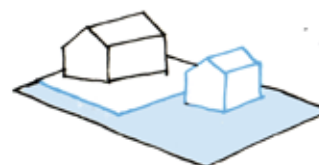


## Optimiser le parcellaire

### Division parcellaire

= transformation d'une propriété en deux propriétés pour créer un logement sur un grand terrain qui a la place d'accueillir plusieurs,

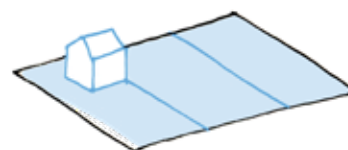
> dans les grands jardins pavillonnaires, sur les jardins en lanière traversants...



### Découpage de lots

= division d'une dent creuse en plusieurs lots pour créer plusieurs propriétés et logements en cohérence les uns avec les autres

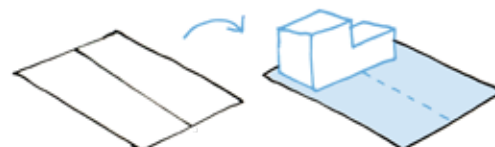
> sur les dents creuses de grande surface...



### Fusion de parcelles

= transformation de deux parcelles en une pour créer une plus grande parcelle, permettant l'aménagement d'un nouveau logement ou la réalisation d'une opération groupée

> sur les fonds de jardin par échange à l'amiable entre voisins (AFUL)...



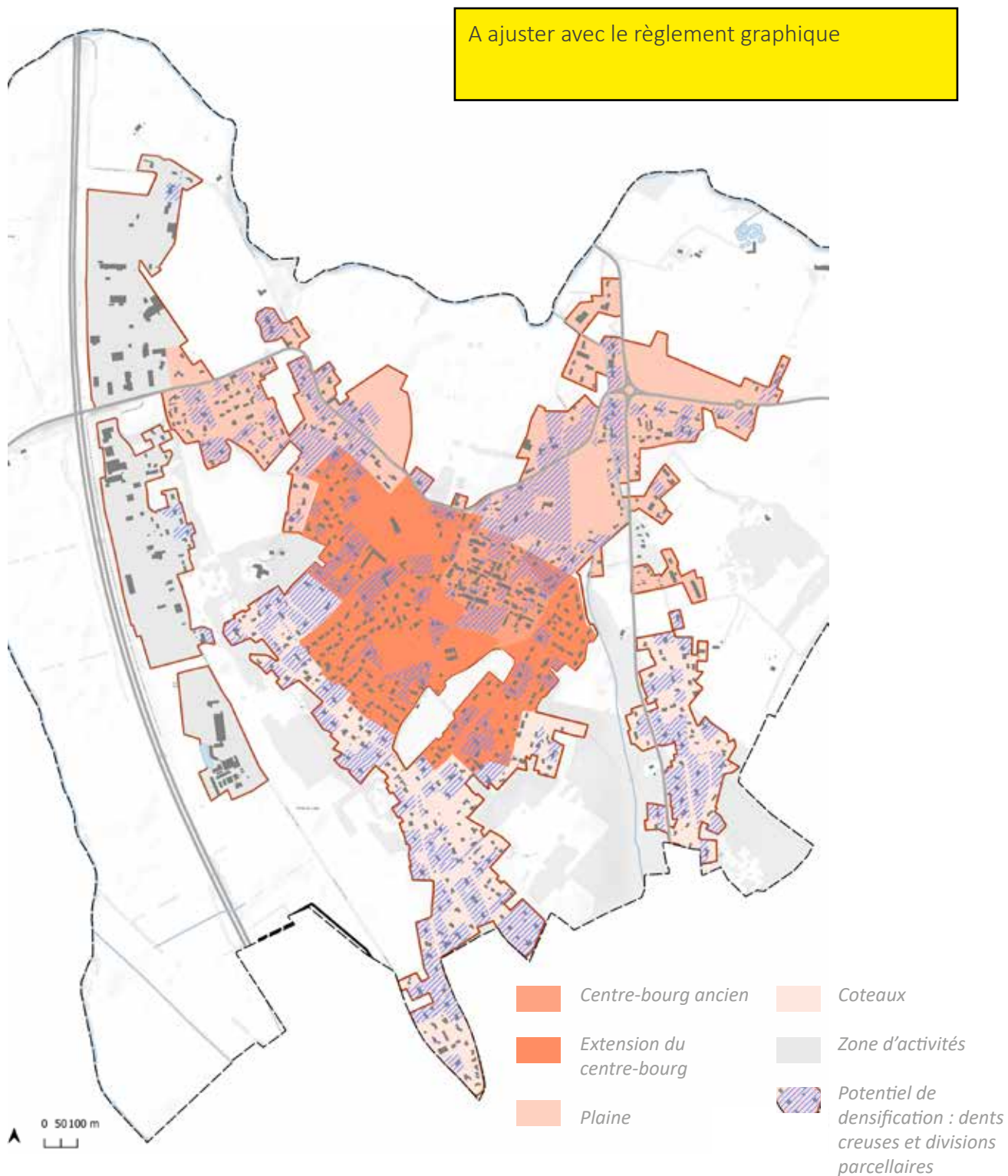
# Orientations par secteur

# ACTIONS DIFFÉRENCIÉES PAR SECTEUR

## Identification de différents secteurs

L'identification de différents secteurs permet d'affiner les règles et précaunisations selon leurs caractéristiques et les situations qui y sont prédominantes auxquelles vont se confronter les porteurs de projet.

**Les secteurs retenus rejoignent l'identification des différents tissus urbains, dont découle le zonage des zones urbaines.** Ces secteurs ont été différenciés au regard de leurs caractéristiques parcellaires, bâties, d'espaces végétalisés, publics, non bâti.



## Priorisation des secteurs à densifier

La hiérarchisation des secteurs à densifier permet d'affirmer une logique d'ensemble dans le développement de la commune, et de prioriser les actions à mener ou soutenir :

- Densification possible uniquement sur les secteurs au sein de l'enveloppe urbaine existante,
- Éviter l'urbanisation sur les coteaux, au regard des enjeux paysagers et topographiques importants, ainsi que de leur éloignement du centre-bourg.
- Limiter le développement de l'offre d'habitat en plaine, au regard de l'éloignement de ces zones du centre-bourg qui encourage l'utilisation de la voiture, ainsi que de la présence de risques d'inondations et de nuisances sur ces espaces liées à la présence de la départementale et de l'activité agricole.
- Privilégier les secteurs dans ou proches du centre-bourg pour densifier l'offre d'habitat, du fait de leur proximité avec les services/commerces/équipements et polarités.
- Sélectionner les opérations dans le centre-bourg ancien, au regard de la densité déjà élevée et du caractère patrimonial de la zone.
- Densifier l'offre au sein du centre-bourg et à ses abords, pour conforter cette polarité existante.
- Augmenter les capacités d'accueil d'entreprises de la zone d'activité,

## Scénarios types à titre d'exemple

La partie suivante propose des scénarios de densification pour chaque secteur, en s'appuyant sur des zones caractéristiques de ce dernier. Ces projections permettent de démontrer le potentiel des lieux et de donner des exemples d'application des principes mentionnés précédemment. Ils donnent à voir également une vision hypothétique du quartier dans un futur proche, s'il s'engage dans un processus de densification douce.

Pour chaque secteur seront présentés :

- > Les enjeux dominants du secteur au regard de ses spécificités par rapport aux autres quartiers
- > Les potentiels de densification qui concernent principalement le secteur
- > Des principes d'aménagement complémentaires, spécifiques à cette zone
- > Un scénario d'évolution par densification d'une zone typique du secteur



# SECTEUR CENTRE-BOURG ANCIEN

## Enjeux

- Maintien d'espaces de respiration dans un tissu déjà dense : espaces végétalisés et perméables, percées visuelles, espaces extérieurs d'agrément
- Préservation de la trame urbaine et du bâti historiques
- Renforcement de la mixité entre habitat et services/commerces

## Potentiel de densification

- Dents creuses
- Extensions verticales de petites maisons de ville et pavillons
- Reconversion de granges
- Démolition d'annexes et reconstruction de logements
- Restructuration de maisons de ville en plusieurs logements

## Principes d'aménagement

- Préserver les cœurs d'îlot perméables et végétalisés (cf **CBS du règlement écrit en zone U**)
- Hauteurs autorisées jusqu'à R+2
- Maintenir et renforcer la végétation donnant sur l'espace public
- Mutualiser les espaces de stationnement
- Maintenir une alternance entre espaces ouverts et cadrés



Localisation de la zone type au sein du secteur centre-bourg ancien



Alternance d'espaces cadrés par des immeubles R+2 et d'espaces ouverts



Scénario hypothétique de densification d'une zone type du secteur extension de centre-bourg

# SECTEUR EXTENSION DU CENTRE-BOURG

## Enjeux

- Anticipation d'un renouvellement urbain important sur ce secteur proche du centre-bourg, facilitation des opérations de densification
- Diversification des types d'habitat : intermédiaire, collectif, mitoyen...
- Aménagement d'espaces publics et maillage de voies vers le centre-bourg et les polarités pour les mobilités actives

## Potentiel de densification

- Division parcellaire
- Démolition de pavillons et reconstruction de plusieurs logements
- Extensions verticales et horizontales
- Reconversion de garages

## Principes d'aménagement

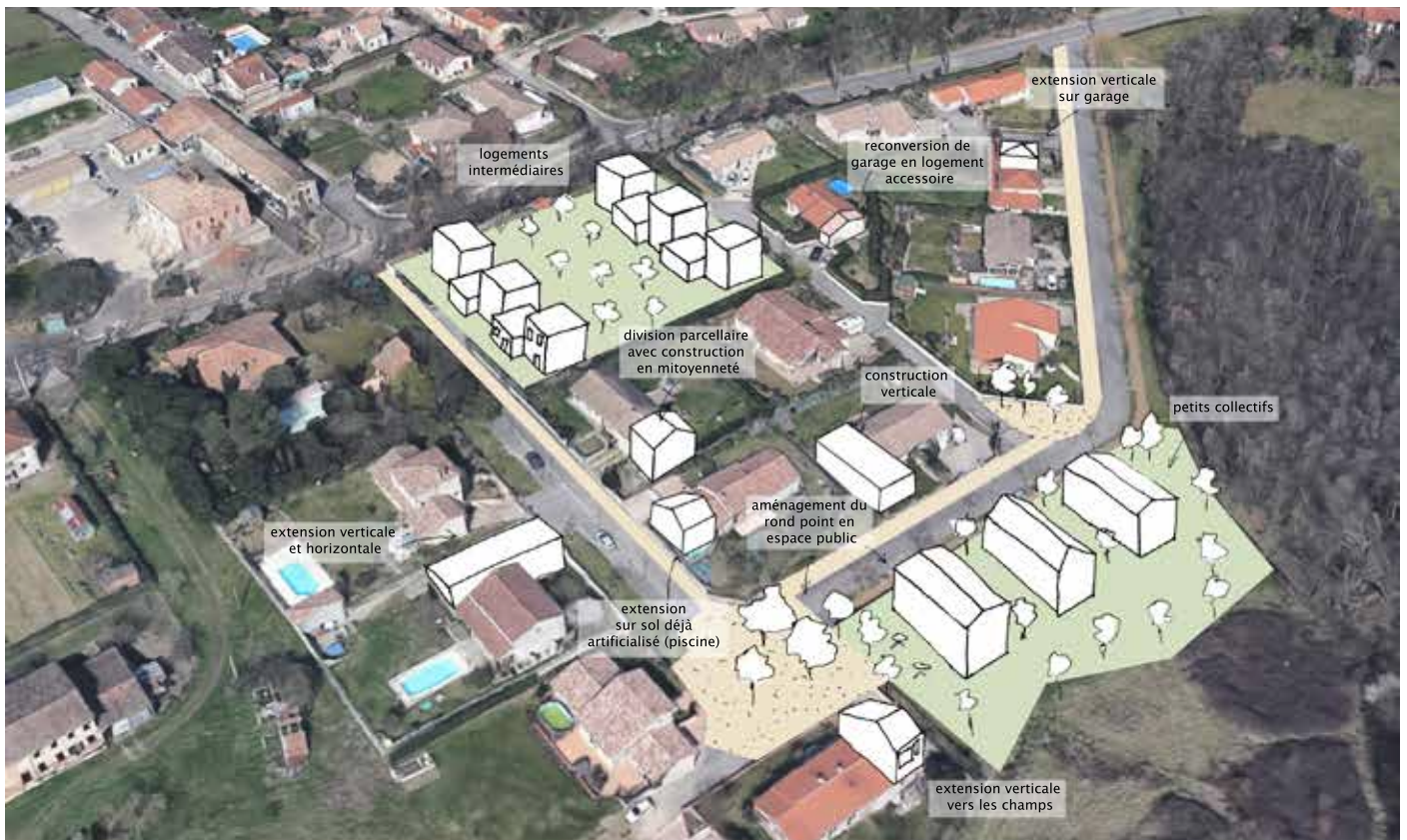
- Hauteur jusqu'à R+2 pour les constructions faisant face à des espaces dégagés
- Hauteur en R+1 minimum
- Favoriser la création de logements intermédiaires et/ou collectifs
- Préserver des continuités d'espaces végétalisés et perméables



Localisation de la zone type au sein du secteur extension de centre-bourg



Opérations de type lotissement développées en extension du centre-bourg par les aménageurs actuellement



Scénario hypothétique de densification d'une zone type du secteur extension de centre-bourg

# SECTEUR PLAINE

## Enjeux

- Maîtrise de la qualité des opérations de division parcellaire
- Développement de possibilité de déplacements actifs
- Facilitation de la cohabitation entre les zones d'habitation et les exploitations agricoles
- Prise en compte des risques d'inondation

## Potentiel de densification

- Divisions parcellaires
- Dents creuses

## Principes d'aménagement

- Densification possible uniquement sur les secteurs reliés à l'assainissement collectif (**à ajuster avec le règlement graphique**)
- Développement de logement collectifs soumis à l'intégration de voies de desserte pour les mobilités douces.
- Hauteur jusqu'à R+2 face aux espaces ouverts
- Maillage des voies d'accès par des cheminements dédiés aux mobilités actives, éviter la création d'impasses.
- Développement de lisières végétales entre habitations et terres agricoles
- Implantation des habitations sur points hauts pour éviter les risques d'inondations
- Privilégier les constructions compactes



Localisation de la zone type au sein du secteur plaine



Situation en bas de pente peu propice aux risques d'inondation, pas de transition avec les terrains de sport



Scénario hypothétique de densification d'une zone type du secteur plaine

# SECTEUR COTEAUX

## Enjeux

- Limitation de l'urbanisation des coteaux
- Intégration des constructions dans la pente pour préserver le paysage de coteaux
- Préservation des vues sur le grand paysage depuis l'espace public
- Préservation des boisements et de la végétation dans les jardins

## Potentiel de densification

- Divisions parcellaires
- Extensions horizontales

## Principes d'aménagement

- Implantation sur les espaces à faible pente
- Maintenir les boisements et arbres existants
- Éviter les implantations en ligne de crête
- Hauteur à ajuster au dénivelé pour ne pas obstruer la vue depuis l'espace public
- Adapter les constructions à la pente
- Privilégier une implantation perpendiculaire à la voie publique pour laisser des ouvertures sur le paysage



Localisation de la zone type au sein du secteur coteaux



Urbanisation en ligne de crête visible depuis les pieds de coteaux



Scénario hypothétique de densification d'une zone type du secteur coteaux

# SECTEUR ZONE D'ACTIVITÉ

Dans l'attente de complément suite à l'étude réalisée par le SCOT

## Enjeux

- Multiplier la capacité d'accueil d'entreprises
- Insertion des constructions dans le paysage et l'identité locale
- Cohabitation avec les habitations existantes
- Maillage avec le centre-bourg et développement d'une vie de quartier

## Potentiel de densification

- Extension verticale des hangars de plein pied
- Division parcellaire des grands espaces de stockage/stationnement
- Mutation d'habitats
- Démolition/reconstruction plus compacte de locaux vacants
- Division de grands hangars en petits locaux

## Principes d'aménagement

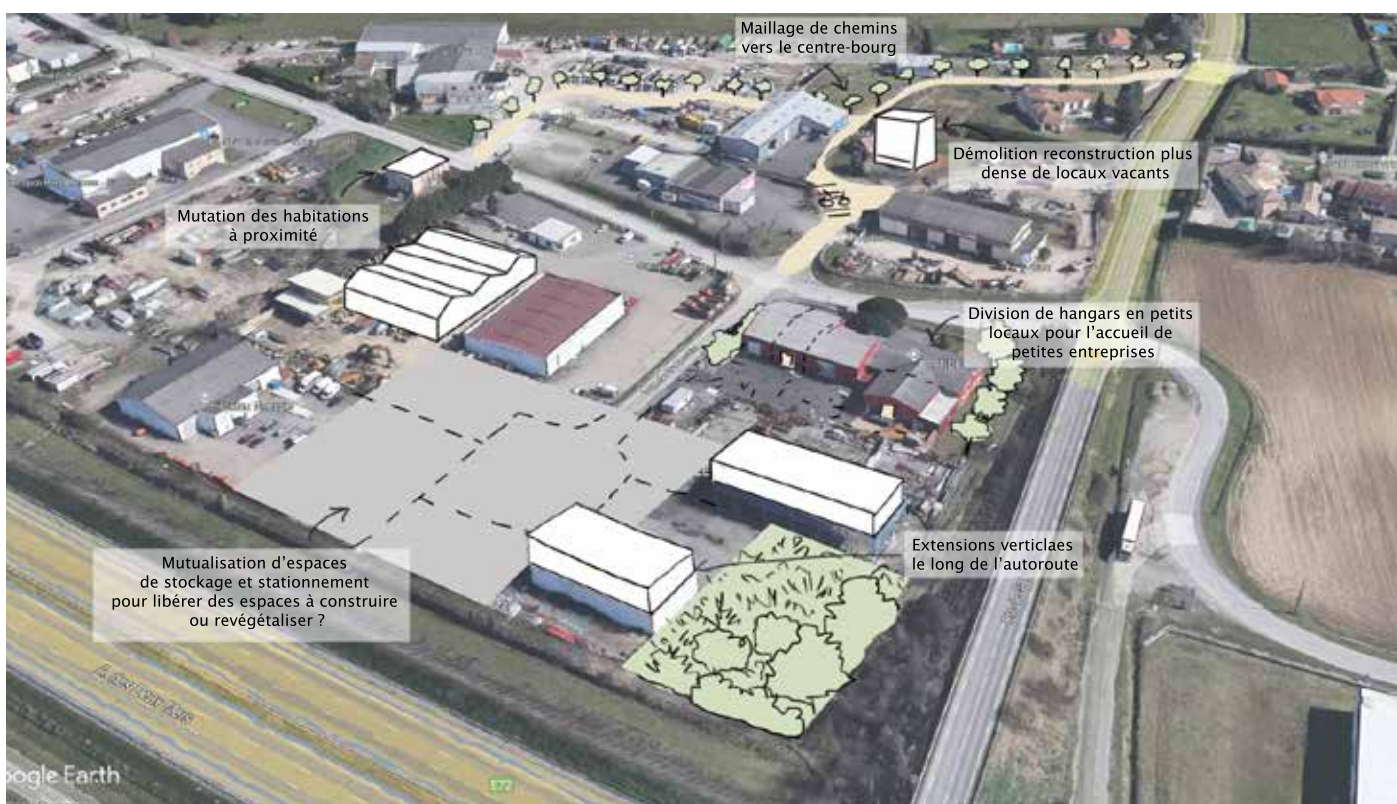
- **Hauteur R+2 max/ R+1 min ?**
- Maintenir et renforcer les espaces perméables et végétalisés
- Inclure des chemins d'accès pour modes actifs
- Concevoir des formes bâties qui s'intègrent dans le paysage
- Travailler les transitions avec les habitations et espaces agricoles



Localisation de la zone type au sein du secteur zone d'activité



Zone d'activité aux espaces publics larges et minéralisés



Scénario hypothétique de densification d'une zone type du secteur zone d'activité

# Sources d'inspiration

## Insertion dans un tissu dense/ancien



*Architecte Didier Joyes, maison dans le Frontonnais, Terminée en 2004*



*Tact Architectes, 6 logements en réhabilitation + neufs, Mauves-sur-Loire (44)*

## Formes d'habitat compactes



*Simon Teyrssou, 20habitations groupées, Maisons groupées*



*Formidable, Maisons en bande, Lyon*



*Saint-Jacques-de-la-Lande (35), Atelier Pascal Gontier*





*Eco-quartier du hameau, 58 logements intermédiaires, Dumont Legrand Architectes, Saint-Jean-de-Braye*



*45 LOGEMENTS, Arpajon (91) \_ 2021\_Dumond-Legrand Architectes\_R+2*



*Romainville - Six logements en autopromotion, Lauréat du prix de la première oeuvre 2020, Atelier de l'Hourcq, photos : Clément Guillaume*

## Insertion d'habitats individuels dans la pente



Maison encastrée dans la pente, ZAC Monges à Cornebarieu (31)



Maison intégrée dans le paysage, Ajeance, Lapoutroie\_68



Maison sous la pente, Hertweck Devernois architectes, Saint-Germain-en-Laye (78), Crédit photo : Siméon Levaillant

Maison sur la pente, Davidson Building Ltd, Wanaka (Nouvelle-Zélande), 2018

## Extensions de maisons



Sur-élévation verticale, LRVO, 44800 Saint-Herblain, VOUS architectes,



Maison sur un ancien chemin périurbain, Atelier d'architecture David Neau



Extension de maison, Morbihan (56), MAD Architecture et NeM architectes

## Espaces partagés



*La ruche\_Habitat participatif biosourcé\_Dauphins architectes*



*19 logements participatifs, Les champs libres, La Ripossière Nantes (44), Tica architectes*



*Maison Saint François, L'Arche Lille Métropole*

## Maillages piétons



*ZAC DU CHÊNE DE SAINT-FIACRE\_CHANTELOUP-EN-BRIE (77)\_D'ici-là*



*Simon Teyrssou, 20habitations groupées, Maisons groupées*

## Lisières végétales



*Venerque, haies champêtres plantées au contact et hors des parcelles privées, avec l'aide de l'association Aubres et Paysages d'Autan*



*Avignonnais-Lauraguais, la végétation limite l'espace urbain*